



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Industrie du bois

#### Question écrite n° 752

#### Texte de la question

M. Jean-François Chossy attire l'attention de M. le ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat, sur la situation des fabricants de palettes en bois. Bien que la France, avec plus de 50 millions d'unités, soit le premier producteur européen de palettes, cette industrie, qui emploie 15 000 personnes, est en crise. De nombreux scieurs et fabricants de palettes sont en situation de dépôt de bilan, du fait surtout d'importations nombreuses et non limitées en provenance des pays de l'Europe de l'Est. Ces importations, réalisées sous le couvert de joint-ventures et d'achats de compensation, participent à l'effondrement des cours du marché qui s'accroît du fait de la baisse du coût du bois. Les zones rurales subissent en tout premier lieu les effets de cette situation, et cela pour un produit réalisé suivant un processus général d'une exploitation très rationnelle de la forêt française favorisant l'entretien du milieu naturel. Il lui demande en conséquence s'il entend intervenir pour provoquer une action vigoureuse sur ce secteur d'activité afin de remettre en place un marché complètement désorganisé.

#### Texte de la réponse

Comme le souligne l'honorable parlementaire, les fabricants de palettes et d'emballages bois traversent, depuis plusieurs mois, une grave crise. Les importations de sciages résineux à bas prix en provenance des pays nordiques, à la suite des fortes dévaluations monétaires de la Suède et de la Finlande, ont déstabilisé le marché en conjonction avec la récession économique. L'impact des importations en provenance des pays de l'Est ne doit pas non plus être minimisé, alors même que le secteur de la palette constitue bien un débouché essentiel pour les sciages de seconde catégorie et contribue à la bonne gestion forestière. Face à ces difficultés qui mettent en danger l'équilibre économique de la filière forêt-bois, le Gouvernement a décidé et mis en œuvre tout un ensemble de mesures, les premières en faveur de l'emploi : réduction des horaires de travail et mise en place officielle du chômage partiel ; les secondes, afin notamment d'alléger les besoins en trésorerie des entreprises du bois : le paiement de la taxe de 1,3 p. 100 sur les bois ronds, qui est prélevée au profit du BAPSA, est ainsi reporté à la mi-décembre. Une dotation de 30 millions de francs en faveur de ce secteur a été votée par le Parlement lors de la dernière loi de finances rectificative. Elle doit permettre d'aider les entreprises de première transformation et d'exploitation forestière dont la trésorerie est dégradée et qui ont dû faire appel à des crédits à court terme. Cette mesure est applicable à l'heure actuelle. Par ailleurs, les initiatives prises par les acteurs professionnels les plus concernés sont largement soutenues et accompagnées par le ministère de l'agriculture et de la pêche en liaison avec le ministère de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Le Gouvernement a demandé avec insistance à la commission des Communautés européennes l'instauration d'une clause de sauvegarde envers les pays nordiques, afin de limiter leurs exportations de sciages résineux à bas prix. Enfin, le dispositif élaboré par le Gouvernement en faveur des PMI-PME bénéficiera largement aux industries du bois, de même que la relance du bâtiment.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Chossy Jean-François](#)

**Circonscription** : - UDF

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 752

**Rubrique** : Bois et forêts

**Ministère interrogé** : entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

**Ministère attributaire** : agriculture et pêche

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

**Question publiée le** : 10 mai 1993, page 1334

**Réponse publiée le** : 20 septembre 1993, page 3041